

REVALORISATIONS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE : UN IMPÉRATIF ET SANS CONTREPARTIE

C'était un engagement présidentiel : une augmentation de 10 % pour tous les personnels dès janvier 2023. Les promesses n'engagent que celles et ceux qui les croient et, de toute évidence, après les premières concertations qui ont débuté en janvier, les propositions mises sur la table sont loin des attentes des personnels. Alors que depuis deux rentrées consécutives, le manque de stagiaires met en péril l'Éducation nationale, il faudrait bien plus que ces revalorisations en trompe l'œil pour engendrer un choc d'attractivité.

06

Le Lien N°215 - mars 2023

NI PACTE, NI CONTREPARTIE

Pour soi-disant faire évoluer le métier, le ministère propose, à travers le Pacte, un panel de missions que les personnels enseignants pourraient exercer en contrepartie de primes et qui correspondraient à un volume annuel d'environ 72 heures. Dans le 2nd degré, le ministère évoque des missions de coordination/référent-e, de tutorat/mentorat des nouveaux professeur-ses, de remplacements en interne. Dans le 1^{er} degré, il s'agirait d'intervenir en 6^{ème} sur les heures de soutien mathématiques/français, par exemple.

La CGT Educ'action a refusé la philosophie même de ce Pacte qui conditionne la revalorisation des enseignant-es, uniquement indemnitaire, urgente et nécessaire à des missions supplémentaires. Avec un temps de travail avoisinant les 43H/semaine, le « travailler plus pour gagner plus » passe mal auprès des collègues. De plus, les revalorisations sous forme de prime mettent à mal les collectifs de travail en accentuant la concurrence entre les collègues et sont préjudiciables aux femmes. Pour un ministre qui a fait de l'égalité Femmes/Hommes une priorité, proposer ce Pacte comme une



possibilité de revalorisation est une provocation !

UNE REVALORISATION SOI-DISANT INCONDITIONNELLE

Le 2^{ème} volet des revalorisations proposées porte sur une revalorisation dite socle ou inconditionnelle et a fait l'objet de crispation de la part des organisations syndicales. En effet, les 10 % d'augmentation promis par le chef de l'État sont devenus, tout d'abord « 10 % en moyenne » et intègrent déjà les augmentations depuis 2020 (prime d'attractivité, prime informatique, 3,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice). La supercherie est un peu grosse et la colère aussi.

Le ministère a consenti un geste en revalorisant la part fixe des primes ISOE et ISAE mais cette augmentation

ne résorbe même pas l'inflation de ces derniers mois et ne s'ajoute pas aux 10 % en moyenne.

L'attente chez les personnels, était forte ; la déception l'est tout autant !

DES MOBILISATIONS NÉCESSAIRES POUR GAGNER

La CGT Educ'action a dénoncé dès le départ le Pacte. Quant à la revalorisation inconditionnelle, il n'y a rien à négocier dans le cadre d'une enveloppe contrainte. C'est pourquoi nous avons souhaité ne pas participer à ces concertations qui sont loin de ce que la CGT Educ'action revendique et ne concernent, pour l'instant, que les personnels enseignants. Pour l'heure aucune perspective pour les autres personnels.



Mobilisons-nous pour exiger une augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net, le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures, l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. En pleine période de lutte contre la réforme des retraites, se battre pour des augmentations de salaires est cohérent et justifié. Augmenter les salaires, c'est augmenter les cotisations salariales et par là même préserver notre système de retraite. Le jeu en vaut la chandelle !

